Envoyé en préfecture le 16/11/2026
Reçu en préfecture le 16/11/2026
Publié le
ID : 022-212200976-20261103-DEL_2026_107-DE

Commune de La Landec

CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 3 NOVEMBRE 2026

DÉLIBÉRATION N° 2026 - 107

Objet : Mise à jour de la convention APL n° 4534 – Logement locatif situé au 1 Les Rigoles

Le 3 novembre 2026, à 20h00, le Conseil Municipal de la commune de La Landec s'est réuni, sous la présidence du Maire, Monsieur Didier SAILLARD.

Lieu de réunion : Salle du Conseil Municipal – Mairie de La Landec

Date de convocation : vendredi 30 octobre 2026

Nombre de membres en exercice : 15

Présents ce jour : 14 - **Absents : 1 - Procurations :** 0 – **Votants :** 14

Conseillers municipaux présents : Didier SAILLARD, Guy LERIBAULT, Karine BARON, Patrick SIMON, Sylvie OGER, Sophie GALLAIS, Lydie KERGALL, Marie-Pierre BACHOWICZ, Perrine MENARD, Maxime DURAND, Jean-Luc RICHEUX, Jessica LEDOULT, Romain GUILLET, Michel CAMPION (arrivé à 20h13)

Absents : Patrice LAFOREST

Secrétaire de séance : Perrine MENARD

Monsieur le Maire expose ce qui suit :

Dans le cadre de la mise à jour des conventions d'aide personnalisée au logement (APL) conclues avec l'État, la commune a procédé à un réexamen de la situation du logement locatif situé au 1 Les Rigoles, faisant l'objet de la convention n° 4534.

Il a été constaté que la superficie du logement mentionnée dans la convention n'avait pas été actualisée à la suite des travaux de réaménagement de l'étage.

À la demande de la commune, le service de la Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) a procédé à une actualisation des éléments de la convention et du loyer plafond applicable. Il ressort de cette mise à jour que le loyer mensuel plafond s'élève à **344,84 €**, alors que le loyer actuellement appliqué par la commune est de **463 € par mois**.

Description	Surface habitable	Surface annexe	Loyer actuel	Loyer maximum du logement en € à respecter	Nouveau loyer
logement 1 Les Rigoles *Convention N° 4534*	(ancienne superficie 33,39 m²) 49,09 m²	Cellier 20,12 m²	463€	344,84 €	344 €

Afin de mettre la situation du logement en conformité avec les dispositions applicables aux logements conventionnés ouvrant droit à l'APL, il est proposé d'actualiser le loyer conformément au plafond applicable et de mettre à jour la superficie du logement dans la convention.

Voies et délais de recours : la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible sur le site www.telerecours.fr.

Envoyé en préfecture le 16/11/2026
Reçu en préfecture le 16/11/2026
Publié le
ID : 022-212200976-20261103-DEL_2026_107-DE

Il est également proposé d'autoriser Monsieur le Maire à signer un avenant à la convention n° 4534 afin de régulariser ces éléments auprès des services de l'État.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, décide de :

- **APPROUVER** la mise à jour de la superficie du logement locatif situé au 1 Les Rigoles, faisant l'objet de la convention APL n° 4534.
- **APPROUVER** l'actualisation du loyer mensuel conformément au plafond applicable, fixé à 344 € à compter du 1er octobre 2026.
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention n° 4534 et au bail de location ainsi que tout document nécessaire à la mise à jour de ce dossier.
- **INDIQUER** qu'aucune révision des loyers ne sera appliquée.

La Landec, le 3 novembre 2026

Pour extrait conforme.
Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

La secrétaire de séance,
Perrine MENARD

Le Maire,
Didier SAILLARD

Voies et délais de recours : la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible sur le site www.telerecours.fr.